

---

## CHAPITRE VIII

### Réduire la dette ou réformer l'aide ?

*Jean-David Naudet*

---

**E**N L'ESPACE DE TROIS ANS, entre 2000 et 2002, une soixantaine de pays auront, à l'instigation des Institutions de Bretton Woods (IBW), préparé, rédigé et validé un document stratégique de réduction de la pauvreté (DSRP) répondant à des normes et caractéristiques communes : centrage sur la lutte contre la pauvreté, prise en compte simultanée et si possible hiérarchisée de tous les aspects sectoriels, processus participatif, détermination d'une batterie d'indicateurs de résultats, système de suivi/évaluation, etc.

Cette énorme mobilisation et canalisation des énergies et des compétences témoigne une fois de plus du formidable pouvoir des IBW sur les pays pauvres, de manière plus rapide et plus massive que lors des ajustements structurels (auxquels un certain nombre de pays receveurs et même de bailleurs de fonds ont longtemps résisté). Naturellement, le DSRP est avant tout une conditionnalité, ou plus exactement, selon le nouveau vocabulaire des IBW, un « déclencheur », c'est-à-dire une exigence pour accéder aux « guichets » de financement et de réduction de la dette de l'Initiative PPTE, en faveur des pays pauvres très endettés. Cela explique pourquoi, à ce jour, sur tous les pays concernés, un seul a décliné l'offre de se plier à l'exercice : le Laos<sup>1</sup>.

Le but de ce chapitre est de tenter d'étudier les caractéristiques de ces initiatives (DSRP et PPTE) à partir de l'analyse des différents facteurs qui ont progressivement influencé leur gestation et leur développement. Dans une première partie, les conditions et l'environnement dans lesquels ces initiatives ont été conçues par les IBW sont brièvement exposés. La conduite politique des processus PPTE et DSRP fait l'objet d'une deuxième partie qui décrit les

---

1. Le Ghana qui avait lui aussi initialement refusé l'Initiative, l'a finalement acceptée, suite à une alternance démocratique à la tête du pays.

différentes formes successivement adoptées par ces initiatives. Ces analyses amènent en troisième partie à comparer l'état actuel des DSRP avec les attentes de leurs promoteurs initiaux et à en tirer quelques éléments de réflexion pour l'avenir.

Ce chapitre ne prétend pas faire le tour de l'ensemble des questions internationales qui contribuent à construire la politique d'institutions comme la Banque mondiale. Il se distingue en ce sens de la plupart des autres chapitres de cet ouvrage : il présente les réflexions d'un acteur engagé, et non un état de la connaissance sur ce sujet.

### **TENDANCES À LA FIN DES ANNÉES QUATRE-VINGT-DIX : L'AJUSTEMENT STRUCTUREL EN FIN DE CYCLE**

La fin des années quatre-vingt-dix correspond à une période de doute, de remise en cause et d'agitation intellectuelle dans le monde des institutions de développement. La « crise de l'aide » bat son plein, alimentée par la baisse continue des ressources tout au long de la décennie. L'insuccès économique prolongé de nombreux pays pauvres, surtout en Afrique, questionne l'efficacité des politiques de développement. Les institutions de développement, confrontées à de nouveaux problèmes, sont à la recherche d'un renouvellement de leur analyse et de leurs pratiques.

#### **Un problème capital : l'endettement des pays pauvres auprès de la Banque mondiale**

J.-M. Severino (2001) dans un article récent conclut à la réussite de la mission économique de l'ajustement principalement axée sur la gestion de la question de la dette et l'ouverture au commerce mondial, la croissance des pays pauvres n'étant qu'une préoccupation seconde.

Les décennies d'ajustement ont effectivement permis d'éviter la crise des systèmes financiers internationaux en gérant en particulier les importants flux de dette des grands pays en développement. Mais l'absence de croissance soutenue dans les pays les plus pauvres a fait naître progressivement une autre (mini?) crise de la dette, conséquence de vingt ans de prêts multilatéraux non rééchelonnables. La Banque mondiale est devenue le principal créancier de l'ensemble des pays les moins avancés et même souvent pour les plus pauvres, le seul qui pèse vraiment dans le service annuel.

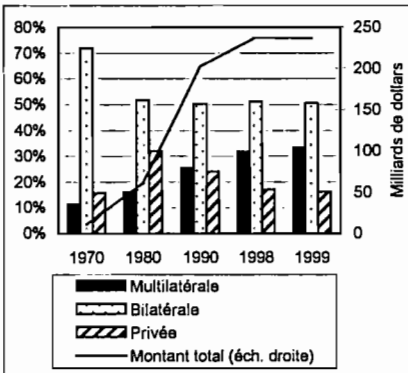
Le graphique 1 met clairement en évidence la montée en puissance des institutions financières internationales dans la dette extérieure des pays pauvres. Entre 1970 et 1999, le stock de dette extérieure publique des pays à faible revenu très endettés vis-à-vis des créanciers bilatéraux a été multiplié par près de 15 (en dollars

courants). Mais dans le même temps, la dette multilatérale a crû quatre fois plus vite : elle a été multipliée par plus de 60. Quant aux créances privées (à garantie publique), leur part ne fait que baisser depuis la crise de la dette du début des années quatre-vingt. En flux annuels, l'évolution est encore plus radicale. En 1970, si l'on exclut les créances privées à garantie publique, 14 % des nouveaux emprunts avaient été contractés auprès des institutions multilatérales, tandis que les 86 % restant provenaient des bailleurs de fonds bilatéraux. Vingt ans plus tard, les proportions sont quasiment inversées avec 62 % et 38 % respectivement.

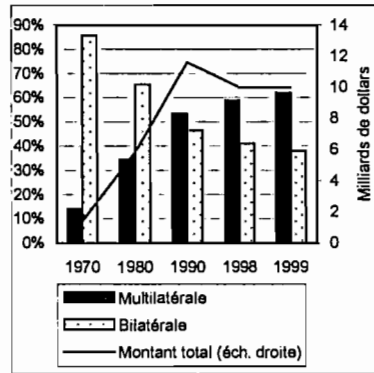
GRAPHIQUE 1. – *Montée de la dette multilatérale dans les pays pauvres 1970 – 2000*

*Pays à faible revenu très endettés*

*Stock de dette*

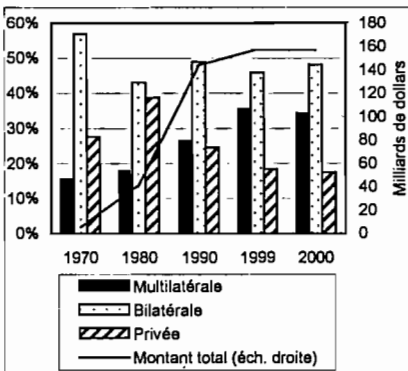


*Nouveaux emprunts*

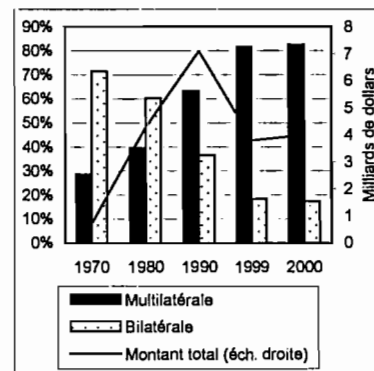


*Pays d'Afrique sub-saharienne*

*Stock de dette*



*Nouveaux emprunts*



Sources : Global Development Finance, 2001. Il s'agit de la dette publique extérieure à long terme. Le champ des pays à faible revenu très endettés ne correspond pas exactement à celui des PPTE.

Ces tendances ne sont pas spécifiques aux pays très endettés. Elles sont quasiment identiques pour l'ensemble des pays à faible revenu, ou encore dans le cas de l'Afrique sub-saharienne. Ce continent se distingue cependant par une chute très sévère des tirages depuis le début des années quatre-vingt-dix et un effet de ciseaux encore plus prononcé entre créances bilatérales et multilatérales, ces dernières représentant près de 85 % du total en 2000.

Cette situation ne met certes pas en péril les systèmes financiers internationaux car les montants concernés sont modestes. À terme, elle est néanmoins insupportable :

- financièrement, car on ne voit aucun échappatoire à la montée très rapide (car les moratoires étaient souvent de vingt ans) de cette dette sans changement des règles du jeu ;
- politiquement, les flux nets sont appelés à se retourner assez rapidement pour beaucoup de pays parmi les plus pauvres du monde ;
- et même moralement, réclamer chaque trimestre son dû à des pays exsangues, qui parfois ne parviennent pas à payer leurs enseignants, a fait partie des tâches douloureuses assurées récemment par certains représentants résidents de la Banque mondiale.

Il était facile de prévoir que la question de la dette multilatérale des pays pauvres allait exploser dans les années 2000 et créer une situation intolérable pour les IBW. Ce problème demandait un règlement urgent, impliquant un changement des règles de partenariat, initié en 1996 avec le démarrage de l'Initiative PPTE.

### **La critique de l'efficacité de l'aide**

Tout au long des années quatre-vingt-dix est montée une critique de plus en plus vive de l'efficacité de l'aide au développement qui a sans doute constitué un des facteurs (parmi d'autres) de l'affaiblissement de la mobilisation financière des bailleurs de fonds. La Banque mondiale a publié en 1998 un rapport intitulé *Assessing Aid: What Works, What Doesn't, and Why*. Ce rapport synthétise les réflexions de cette institution sur ce thème. Il met en avant quatre thèses principales, chacune illustrée par de nombreux travaux de recherche :

- l'impact de l'aide sur la croissance n'est positif que dans un contexte de « bonnes politiques » ;
- la conditionnalité « classique », basée sur des engagements en faveur de réformes futures, est inefficace. Il convient d'évoluer vers une conditionnalité *ex post* qui lierait le déblocage des

- ressources d'aide en fonction des résultats obtenus et de la qualité des politiques poursuivies ;
- l'aide est beaucoup plus fongible qu'on ne le pense et l'affectation des ressources notamment sous forme de projet, est soit une illusion (par la libération de ressources destinées à d'autres usages), soit une tentative plus ou moins vouée à l'échec (si l'affectation prévue ne fait pas partie des priorités du gouvernement) ;
  - la différenciation des pays en développement est importante, notamment du point de vue de la qualité des institutions et des politiques, et ces pays doivent recevoir des traitements différenciés.

À partir de ces grandes idées abondamment illustrées, le rapport conclut que les conditions de la réussite des pays pauvres tiennent avant tout à la nature des politiques poursuivies et à la qualité des institutions publiques ; de ce fait, l'allocation et la nature de l'aide doivent avant tout dépendre des conditions institutionnelles et politiques des pays receveurs. Plus précisément on peut distinguer trois types de pays :

- ceux où la qualité des politiques et des institutions est satisfaisante, où une aide importante et efficace doit servir à financer un programme global de dépenses publiques arrêté en partenariat ;
- ceux où la qualité des politiques est satisfaisante mais où les institutions sont peu efficaces, où la poursuite d'une aide majoritairement sous forme de projet peut se justifier pour assurer un environnement efficace à un certain nombre de préoccupations prioritaires ;
- enfin ceux où les politiques et les institutions sont déficientes où ni l'aide conditionnelle, ni l'aide-projet ne sont efficaces et où il convient plutôt d'encourager la « circulation des idées » (amélioration de l'environnement et des institutions, circulation du savoir, promotion de débats et de la réflexion, démonstration d'innovations ponctuelles mais reproductibles).

Cette nouvelle doctrine est aujourd'hui désignée sous le terme de « sélectivité de l'aide » : elle consiste à réserver en priorité les ressources rares de transferts internationaux là où les conditions de leur efficacité sont les meilleures.

### **De la pauvreté des nations à la pauvreté des citoyens**

Deux tendances de long terme influencent les modes de pensée du développement depuis plusieurs décennies : le passage d'une vision à

dominante économique à une conception davantage centrée sur l'individu, l'évolution du référent unique national vers des référents multiples aux niveaux global, national et local. Ces changements ne sont bien entendu que l'écho reçu par la communauté du développement de changements plus profonds de la société occidentale, tels que le déclin du nationalisme, le développement du libéralisme ou la globalisation.

A. Sen (1999) a fourni les concepts pour traduire ces évolutions dans le domaine de l'aide internationale en distinguant trois types de solidarité : le « grand universalisme » basé sur une considération et des droits égaux donnés à chaque citoyen du monde, en tant qu'individu, le « particularisme national », où l'exercice de l'équité s'applique à chaque pays pris séparément, et enfin les « affiliations plurielles », liant cette fois-ci non plus les individus ou les États, mais l'ensemble des institutions représentatives d'une identité à caractère transnational.

Dans la pratique, on peut relier chacun de ces grands cadres de référence à un type d'aide particulier : au cadre global humaniste d'individu à individu est associé l'aide humanitaire en premier lieu, mais aussi toute l'action directe ciblée vers les populations pauvres en provenance des ONG ou des agences d'aide (représentant le contribuable) ; au cadre international de la justice entre nations correspond naturellement l'aide inter-États ; au cadre intermédiaire des « affiliations plurielles » on peut associer de multiples coopérations reliant des institutions internationales de même nature (coopération décentralisée, par exemple entre régions ou entre communes, associations professionnelles, etc.).

L'accent croissant mis sur la lutte contre la pauvreté et sur le rôle de la société civile provient clairement d'un glissement du « particularisme national » au « grand universalisme » et aux « affiliations plurielles ». Le devoir de solidarité des institutions d'aide s'adresse de moins en moins aux États et de plus en plus aux individus et aux institutions civiles. Il en résulte une « humanitarisation » de l'aide au développement, la frontière entre les deux formes d'intervention devenant de moins en moins nette<sup>2</sup>.

Le basculement de l'aide au développement vers la lutte contre la pauvreté a été promu et entraîné par la Banque mondiale (venant après le PNUD et certains bailleurs de fonds bilatéraux). L'institution a montré une fois de plus à cette occasion sa capacité à rester leader dans la pensée sur le développement et à œuvrer à la mobilisation

---

2. Une définition possible de l'objectif essentiel de l'aide au développement aurait pu être pendant une longue période la lutte contre la pauvreté des nations.

internationale autour de la cause des pays pauvres. Toutefois, cette nouvelle donne soulève une réelle difficulté pour cette institution.

En effet depuis la fin des années soixante-dix, la Banque mondiale établit le diagnostic récurrent selon lequel les causes du sous-développement ou de la pauvreté sont avant tout de la responsabilité de l'action des gouvernements des pays concernés. Le diagnostic mettait auparavant en avant de mauvaises politiques économiques ; il s'appesantit de manière plus large désormais sur une mauvaise gouvernance. Il n'est que de lire le Rapport de la Banque mondiale sur la pauvreté (2001) pour s'apercevoir combien les solutions sont recherchées quasi uniquement dans des réformes des modes de gouvernance et des politiques des pays concernés (voir chapitre I). Or, la Banque mondiale, comme les autres institutions financières multilatérales, ne peut accorder statutairement de ressources qu'aux États.

La Banque mondiale se trouve donc devant une difficulté particulière : lutter contre la pauvreté des citoyens, dont la responsabilité incombe essentiellement à leurs gouvernants, tout en ayant le droit de n'accorder des ressources qu'à ces derniers.

Le « grand universalisme » confronte en effet les institutions de coopération à la difficulté de savoir comment venir en aide au « citoyen pauvre mal gouverné » (Naudet, 2000). Deux voies ont été essayées pendant les décennies quatre-vingt et quatre-vingt-dix :

- la conditionnalité, qui consiste à inciter, par le biais de l'aide accordée, les gouvernements à mener des politiques au profit de leurs citoyens ou de leurs citoyens pauvres. On a vu comment cette façon de faire, qui conduit fréquemment à la contrainte, a été critiquée au sein des institutions internationales du fait du manque d'appropriation des politiques ainsi définies et donc d'efficacité ;
- le contournement des gouvernements et institutions défailtantes en offrant directement des services aux citoyens, à l'aide d'institutions financées par l'extérieur. Cette pratique courante, en particulier mais pas seulement pour l'aide humanitaire, résout parfois les problèmes à court terme mais suscite ingérence, manque d'appropriation et manque de durabilité.

La sélectivité offre à la fin des années quatre-vingt-dix une troisième voie d'action en proposant de se concentrer en priorité sur les citoyens pauvres bien gouvernés, seuls à pouvoir être efficacement aidés.

On verra qu'à cette « solution », politiquement difficile à retenir, sera préférée dans le cadre des DSRP une quatrième voie qui consiste à

prôner l'élaboration participative des politiques. L'idée étant que si l'orientation des politiques en faveur des citoyens pauvres vient de ces derniers eux-mêmes, et n'est pas imposée de l'extérieur, alors ni l'ingérence extérieure, ni le manque d'appropriation ne constitueront plus des obstacles.

### **LES NOUVEAUX CONTRATS DE RÉDUCTION DE LA DETTE MULTILATÉRALE**

Les facteurs décrits ci-dessus concourent à créer le besoin d'un « nouveau contrat » entre les IBW et les pays pauvres. Celui-ci devra être plus responsabilisant, plus ouvert à l'ensemble des secteurs et des acteurs, davantage tourné vers les populations que ne l'était l'ajustement structurel.

Mais, la relation entre IBW et pays pauvres est avant tout celle d'un créancier à un débiteur. Les « nouveaux contrats » devront également permettre de restaurer la régularité de cette relation, mise à mal par le surendettement multilatéral.

Les processus PPTE et DSRP vont apparaître de manière séparée sous l'effet de ces différentes contraintes. De leur rencontre ultérieure naîtra le renouvellement contractuel recherché, qui sera alors proposé à l'ensemble des pays pauvres.

### **La naissance timide de l'Initiative PPTE**

En septembre 1996, l'Initiative PPTE est lancée par la Banque mondiale et le FMI. Cette Initiative est mise au point par le Club de Paris et s'inscrit en droite ligne des facilités d'annulation de dette précédentes (termes de Naples puis de Lyon ; voir chapitre IX). La différence fondamentale est que pour la première fois la dette multilatérale est concernée.

Le démarrage de l'Initiative est prudent en raison de la crainte suscitée par l'abandon de l'intangibilité de la dette multilatérale. Les conditions sont très restrictives : il faut avoir un revenu par habitant très faible (inférieur à 750 dollars), présenter une dette insoutenable (dette actualisée entre 200 % et 250 % du PIB), un pourcentage élevé de déficit budgétaire et être qualifié de « bon élève » de l'ajustement structurel lors d'un examen d'éligibilité du FMI.

Surtout, le calendrier de l'Initiative est extrêmement contraignant. Le pays éligible doit avoir suivi avec succès pendant trois ans un programme du FMI pour atteindre le « point de décision ». Puis, il doit réussir à nouveau trois ans de programme pour aboutir au « point d'achèvement », où intervient seulement l'allègement de dette.



L'Initiative s'inscrit dans le droit fil de l'ajustement structurel. Elle est destinée à être une « facilité » (le terme n'est peut-être pas le mieux choisi) supplémentaire accordée aux pays pauvres réussissant le mieux dans leur programme de réformes macro-économiques avec le FMI.

Ces conditions sont trop restrictives pour faire de l'Initiative PPTE initiale une solution à la mesure du problème de la dette multilatérale des pays pauvres. Sur 41 pays potentiellement éligibles à l'Initiative sous cette première forme, cinq seulement bénéficieront d'un début de traitement de la dette jusqu'en 1999 où l'Initiative PPTE se transforme.

### **La recherche d'un instrument pour succéder à l'ajustement structurel**

Toujours au cours de la seconde moitié de la dernière décennie, les États-majors des institutions financières se préoccupent de préparer la suite de l'ajustement structurel. Il s'agit à la fois de préparer un nouveau cadre conceptuel de développement, un nouvel instrument contractuel de partenariat et un nouvel outil financier.

Le *Comprehensive Development Framework* (CDF) est le vaste plan de développement multi-acteurs présenté sous forme de matrice. Promu par le Président Wolfensohn lui-même et officialisé en juillet 1999, il semble devoir s'imposer pendant une courte période comme le nouvel instrument de travail de la Banque mondiale avec les pays pauvres. Le CDF s'attaque principalement à deux faiblesses des précédents programmes d'ajustement :

- il est comme son nom l'indique à vocation globale permettant de traiter tous les secteurs et non pas de se cantonner aux réformes de type macro-économique<sup>3</sup> ;
- de par son champ étendu et son caractère multi-acteurs, il est destiné à devenir l'instrument de coordination entre bailleurs de fonds par excellence, et plus généralement entre tous les acteurs (gouvernement, société civile, secteur privé, partenaires financiers).

Le CDF sera même expérimenté en vraie grandeur dans quelques pays en développement.

Presque dans le même temps, les services de la Banque mondiale développent également et présentent en septembre 1999 l'idée d'un cadre stratégique de partenariat centré sur la lutte contre la pauvreté.

---

3. Bien que les programmes d'ajustement aient de plus en plus tendance eux aussi à « occuper » un grand nombre de secteurs.

C'est finalement cet instrument, le DSRP, à la fois plus opérationnel et plus « moderne », qui s'imposera comme suite à l'ajustement structurel.

Le DSRP est créé en réponse directe aux tendances décrites ci-dessus concernant le centrage autour du citoyen pauvre et l'efficacité de l'aide. Il est d'abord conçu comme un outil au profit des populations, et particulièrement des populations pauvres. Les institutions n'y jouent qu'un rôle d'instrument au bénéfice de ces populations<sup>4</sup>. La question du citoyen pauvre mal gouverné y est traitée, comme mentionné ci-dessus, par le recours à une élaboration et un suivi de nature participative, donnant voix aux pauvres. Le DSRP cherche également à s'inscrire dans la ligne des recommandations issues des études d'efficacité de l'aide.

En premier lieu, il doit être le produit du consensus des acteurs locaux autour des stratégies de développement. En cela c'est un instrument approprié par les institutions locales dans l'élaboration duquel les bailleurs doivent peu intervenir.

En deuxième lieu, le DSRP ne doit pas donner lieu à une conditionnalité contraignante classique. Il doit intervenir dans des pays présentant des politiques acceptables et être basé sur une mesure des résultats obtenus, comparée à des objectifs communément fixés, selon les préceptes de l'exercice de réforme de la conditionnalité qui avait été mené sous l'égide du SPA (*Strategic Partnership for Africa*).

En troisième lieu, le DSRP doit déboucher sur de vastes programmes de dépenses publiques financés conjointement par plusieurs sources. Il doit coïncider avec le renforcement du budget de l'État et sa réhabilitation comme premier instrument de développement, conformément aux recommandations issues de la constatation de la fongibilité de l'aide et de la dispersion des projets.

Conçu pour intégrer les apports des nouvelles tendances réformatrices de l'aide au développement, le DSRP va progressivement se doter (ou se rapprocher) d'un contenu technique de plus en plus élaboré : analyse de la pauvreté, enquêtes participatives permettant d'entendre la « voix des pauvres », système de suivi/évaluation basé sur une batterie d'indicateurs de résultats, programme de dépenses publiques à moyen terme, programmes sectoriels multi-bailleurs, etc.

---

4. On trouvera ainsi difficilement trace d'investissements de souveraineté dans un DSRP comme cela était courant dans les années soixante-dix. On ne trouvera sans doute pas non plus le développement du secteur privé en première position des préoccupations comme dans certains programmes des années quatre-vingt. De même les investissements « élitistes » (université, aéroports, etc.), qui ne profitent directement qu'à une petite partie de la population, n'y trouvent guère leur place.

Le DSRP, dans sa première phase, se définit tout à fait comme le cadre approprié pour répondre à l'exigence de partenariat dans le premier cas de figure envisagé par l'étude *Assessing Aid* citée plus haut : celui de pays où les politiques et les institutions sont satisfaisantes et où le budget de l'État présente des conditions d'efficacité et de transparence suffisantes pour en faire le premier vecteur de l'aide internationale.

### **La rencontre : l'Initiative PPTE renforcée**

L'Initiative PPTE renforcée voit le jour au sommet du G7 de Cologne en 1999. Les modifications par rapport à l'Initiative initiale sont principalement de trois ordres :

- les conditions d'entrée sont assouplies et les annulations de dette approfondies ;
- le déroulement de l'Initiative est légèrement raccourci et simplifié ;
- le DSRP devient le cadre de partenariat stratégique de l'Initiative PPTE.

L'élargissement de l'Initiative résulte évidemment de l'excès de prudence qui l'avait jusqu'alors caractérisée. Il était devenu manifeste en 1999 que l'Initiative originelle, à laquelle n'avaient pu accéder que cinq pays en l'espace de trois ans, n'apporterait pas de réponse à la hauteur du problème de l'endettement des pays les plus pauvres<sup>5</sup>. Les politiques étaient par ailleurs poussés par une opinion publique internationale qui s'était saisie de cette question de l'endettement des pays pauvres.

Il convient de noter que le raccourcissement de la procédure est tout relatif. La période intérimaire, entre le « point de décision » et le « point d'achèvement », devient flottante au lieu d'être fixée à trois ans et l'allègement de dette intervient dès cette période. Mais, le préalable de trois ans de programme subsiste et surtout la nouvelle condition qui impose de rédiger un DSRP pour atteindre le « point de décision » constitue une véritable contrainte. Cet exercice complexe est une totale nouveauté pour les pays concernés et l'élaboration d'un tel document, si elle est menée dans l'esprit, ne peut être que le résultat d'un long et difficile processus.

L'innovation essentielle apportée par l'Initiative PPTE renforcée réside dans le lien qu'elle établit avec le DSRP. Ce lien marque

---

5. Ce qui avait déjà été le cas des précédentes initiatives de réduction de dette qui n'ont fait, pour les pays les plus pauvres, que rendre la situation de surendettement plus « soutenable » et donc finalement plus « durable ».

réellement la fin de l'ajustement structurel. Le DSRP devient le cadre du partenariat obligé des pays pauvres avec les bailleurs de fonds.

Outre la « modernité » du DSRP, et notamment son centrage sur la problématique de pauvreté, la sortie de l'Initiative PPTE du cadre de l'ajustement représente un pas essentiel pour pouvoir réellement proposer une solution nouvelle en matière de traitement de la dette. La flambée de la dette multilatérale est un résultat direct de l'ajustement structurel. Il était peu convaincant de vouloir traiter de la soutenabilité de long terme de cette dette à l'intérieur même du mécanisme qui est à la source de la situation d'insolvabilité, si ce n'est pour un nombre réduit de « bons élèves » ayant résolument changé leurs pratiques. L'élargissement de l'Initiative à l'ensemble des pays pauvres très endettés, son supplément d'ambition par rapport aux traitements précédents nécessitaient sans doute l'adoption d'un nouveau cadre de partenariat.

L'abandon d'une partie de la dette multilatérale devait également s'accompagner, de manière plus symbolique, d'un changement de positionnement des institutions financières, et particulièrement de la Banque mondiale. Banque de projets avant les ajustements, la Banque mondiale est devenue Banque des États dans les années quatre-vingt, et même dans une certaine mesure, et dans un rôle proche de celui du FMI, « syndic » des États, prenant à charge avec eux leurs problèmes d'insolvabilité vis-à-vis de créanciers tiers.

Le traitement de la dette multilatérale met les IBW en situation simultanée de syndic et de créancier des États, mélange malaisé des rôles. Le positionnement recherché de la Banque mondiale comme « Banque des pauvres »<sup>6</sup> permet de lever en partie cette difficulté. C'est dans un contrat passé avec la société tout entière que les IBW vont maintenant chercher à résoudre la solvabilité de la dette contactée dans le passé par les États.

L'accent mis sur la participation permet au DSRP d'apparaître comme un tel contrat dont les termes généraux sont les suivants : les États ne sont pas dispensés de rembourser leur dette, mais ils doivent le faire au profit des populations pauvres, sous forme d'accroissement des dépenses sociales, en échange de quoi, les IBW allègent partiellement cette dette.

### **Élargissement et standardisation**

L'esprit, l'architecture et le contenu technique des initiatives PPTE et DSRP sont alors bien définis. Mais les mécanismes demeurent

---

6. Qui correspond à une étape du passage du « particularisme national » au « grand universalisme ».

extrêmement complexes, assortis de conditions d'entrée multiples et contraignantes et s'inscrivent dans un long processus d'évolution. De plus, ces processus sont tout à fait nouveaux pour les pays qui sont censés les conduire. L'Initiative PPTE renforcée est toujours conçue dans une optique d'accompagnement sélectif de pays présentant des conditions favorables à la réussite du processus.

Ceci ne s'accorde pas avec les orientations politiques qui sont données à ces initiatives résultant à la fois de la volonté des pays riches d'avancer réellement sur cette question de la dette, du retournement des transferts nets des IBW avec certains pays pauvres et de la pression de la société civile à l'occasion du Jubilé 2000. Dès le sommet de Cologne, l'objectif fixé est que les trois quarts des pays éligibles aient atteint leur « point de décision » en l'an 2000.

Il y a manifestement incompatibilité entre les principes du mécanisme et les objectifs quantitatifs des interventions, incompatibilité rendue d'autant plus insoluble que parmi les principes figurent l'appropriation et l'absence de conditionnalité. Cette contradiction sera résolue par l'assouplissement des conditions de l'Initiative PPTE, par l'allègement du contenu du DSRP et par une tension permanente entre conditionnalité et appropriation.

La première mesure d'assouplissement consiste à « inventer » l'étape du DSRP intérimaire. Ce document, qui ne nécessite réellement aucun des éléments essentiels du DSRP (participation, enquêtes de pauvreté, suivi/évaluation, programmes budgétaires) devient une clé suffisante pour atteindre le « point de décision ». La condition de trois ans de programmes préalables sera également levée de manière *ad hoc* pour certains pays.

Cet aménagement, qui a permis effectivement à la grande majorité des pays concernés d'entrer dans le processus, n'a également fait que repousser les échéances à une date ultérieure. Dans l'intervalle, les allègements de dette ont débuté bien souvent en l'absence de programmes solides de dépenses sociales additionnelles. Les fonds PPTE sont parfois curieusement sous-utilisés par manque de capacité d'absorption ou utilisés sans réelle appréhension de leur efficacité.

Il est trop tôt pour analyser précisément les conséquences de ces « assouplissements » sur l'ensemble de l'Initiative. Mais, la pression politique et institutionnelle reste forte et ne diminuera pas, au contraire, une fois atteint le « point de décision », d'autant plus qu'il faut en principe un an d'application du DSRP pour atteindre le « point d'achèvement »<sup>7</sup>.

---

7. Des discussions internes ont déjà lieu au FMI pour savoir si l'on peut, pour gagner un peu de temps, dater la période intermédiaire non depuis l'adoption définitive du DSRP mais depuis le démarrage du premier budget prenant en compte le DSRP.

L'avancée de l'élaboration des DSRP définitifs fournit déjà quelques éléments de la tendance à l'« allègement » qui est à l'œuvre aussi bien du point de vue du processus participatif, où une simple consultation élargie semble suffisante, que du point de vue des instruments techniques : les systèmes de suivi/évaluation et les programmes budgétaires pouvant être considérés comme des objectifs à atteindre ultérieurement dans le déroulement du processus.

Il n'est dès lors pas étonnant de constater que les bailleurs semblent unanimes à considérer que l'Initiative PPTE n'aura pas de conséquences fondamentales sur leurs politiques (CAD, 2000, rapporté par Killick, 2000). L'accélération et l'élargissement de l'Initiative auront singulièrement affaibli son caractère réformateur dont on peut se demander ce qu'il en reste.

### **QUE RESTE-T-IL DE LA RÉFORME ?**

Comme cela a déjà été exposé précédemment, le premier objectif poursuivi tout au long de ces processus a été le règlement du problème de la dette multilatérale. On peut à ce jour estimer que ce règlement est en cours. Sans savoir quelle sera la durée de la « solvabilité » ainsi rétablie pour les pays pauvres, on doit constater que jamais une initiative d'allègement de dette pour les plus pauvres n'avait été aussi loin. A ce titre, l'Initiative PPTE constitue un réel progrès.

Il est cependant légitime de revenir sur les motivations qui ont présidé à la naissance des initiatives PPTE et DSRP pour évaluer dans quelle mesure les évolutions constatées ont été dans le sens des recommandations alors formulées.

### **Les complexes rapports entre le bailleur, le citoyen et l'État**

L'élaboration et l'adoption des DSRP marquent sans doute une étape de plus dans le glissement des bailleurs de fonds vers le « grand universalisme », c'est-à-dire la solidarité avec les citoyens plutôt qu'avec les États. Du moins, cela fait franchir ce pas aux IBW, étroitement liés statutairement aux États, pas que certains pays donateurs ont déjà franchi depuis un moment.

Dans quelle mesure les DSRP apportent-ils un nouvel instrument d'action en faveur des « citoyens pauvres mal gouvernés » ? La croissance des ressources disponibles pour les budgets sociaux est sans doute une réponse directe à cette question. Mais le filtrage de ces ressources par le budget de l'État en limite naturellement l'efficacité dans les cas de « mauvaise gouvernance ». La non-consommation des ressources procurées par l'Initiative PPTE par certains pays en fournit un parfait exemple. Les populations pauvres sont-elles réellement

parvenues à infléchir les politiques au cours des processus participatifs ? On trouvera des éléments de réponse à cette question dans cet ouvrage (voir notamment les chapitres VI et VII).

Une brèche a été ouverte, grâce à l'incitation de l'allègement de la dette du bailleur, entre l'État et le citoyen pauvre pour faire descendre les ressources de l'un et remonter la voix de l'autre, même si les résultats sont modestes dans un premier temps. Cela constitue une nouvelle façon d'agir au profit du citoyen mal gouverné, venant après le constat de l'échec des stratégies précédentes.

Plus problématique est la nouvelle relation qui en résulte entre les États et la Banque mondiale. La littérature récente met l'accent sur la réhabilitation du rôle de l'État par les IBW et sur l'engagement de plus en plus élevé de ces institutions dans le politique (Chavagneux, 2001). On peut cependant percevoir des éléments traduisant les tendances inverses. L'État n'est plus considéré comme le lieu naturel de production des politiques. Il est essentiellement un acteur qui met en œuvre ces politiques, d'où l'accent mis sur le renforcement de son budget. Cette mise en œuvre par l'État est par ailleurs presque partout diagnostiquée comme l'obstacle principal au développement et à la lutte contre la pauvreté, désigné sous le terme de gouvernance. Si le rôle de l'État est renforcé en matière de mise en œuvre, notamment vis-à-vis des autres opérateurs (projets), il est à la fois cantonné à ce domaine et fortement critiqué dans le même temps.

De ce fait, la tendance à la disparition du politique a franchi un pas supplémentaire. Le DSRP veut se situer au dessus des politiques puisqu'il reflète la vision consensuelle de la société tout entière. Il est symptomatique de voir les partis politiques et les assemblées élues consultés sur les DSRP au même titre que n'importe quel autre groupe dans le cadre de la participation. On est là au comble de l'*Anti-Politics Machine* brillamment illustrée par Fergusson (1990) : un monde idéalisé où dominent besoins et moyens et dans lequel les institutions ne sont considérées que comme de simples gestionnaires de ces derniers, à qui l'on demande efficacité et transparence. Le décalage entre la vision consensuelle et apolitique du DSRP et la réalité du jeu des acteurs et des institutions ne manquera pas d'être à la source de malentendus et d'ambiguïtés.

### **Vers de nouvelles désillusions en matière d'efficacité de l'aide ?**

Rarement une institution se sera autant contredite en si peu de temps que la Banque mondiale sur le thème de la sélectivité. L'apparition de cette « doctrine » ressemblait à une vague de fond. Elle était très présente dès 1995 avec le rapport intitulé *A Continent in Transition*. Puis elle a été renforcée par de nombreux travaux de

chercheurs de la Banque Mondiale (Burnside et Dollar, 1997 ; Dollar et Collier, 1998 ; Devarajan, Dollar et Holmgren, 2001). Enfin, elle était affirmée comme politique dans le rapport *Assessing Aid* en 1998 et reprise régulièrement depuis par les plus hautes autorités de la Banque, comme le Président Wolfensohn qui déclarait par exemple en 1997 : « *Il n'y a pas moyen d'échapper aux faits : plus de personnes seront sorties de la pauvreté si nous concentrons notre aide sur les pays ayant de bonnes politiques que si nous l'allouons sans en tenir compte.* »

Trois ans après pourtant, le DSRP qui constitue le nouveau cadre unique de partenariat avec les pays pauvres s'élabore et se met en œuvre selon les mêmes principes partout. L'exemple de la Zambie est tout à fait éclairant de cette marche arrière en matière de sélectivité de l'aide. Ainsi, le rapport *Assessing Aid*, affirmait « *Si toute l'aide accordée à la Zambie entre 1961 et 1994 avait été consacrée à des investissements productifs, et si l'investissement avait autant contribué à la croissance qu'on le pensait initialement, le revenu par habitant de ce pays dépasserait 20 000 dollars, au lieu de s'établir à 600 dollars* » (p. 10). Un graphique cruel, comparant la croissance réelle de la Zambie avec celle qui aurait dû résulter de l'usage productif des transferts de ressources d'investissement, accompagnait ce commentaire. La divergence manifeste sur le long terme entre les deux courbes désignait la Zambie comme l'exemple du pays où la rentabilité de l'aide est particulièrement faible. Malgré cela, deux ans plus tard, le pays atteignait, sans changement majeur, le « point de décision », qui lui permet de cheminer comme les autres dans l'Initiative PPTE et d'accéder normalement aux ressources extérieures ; ce qui n'empêchait d'ailleurs pas la Banque mondiale de reprendre intégralement l'exemple zambien dans son Rapport 2000/01 sur la pauvreté pour justifier le principe de la sélectivité de l'aide (p. 226).

Sans doute la doctrine sélective était politiquement inapplicable par des institutions multilatérales, et plus encore par des créanciers<sup>8</sup>, comme cela était alors signalé par certains auteurs (DIAL, 1998). La Banque mondiale insistait dans ses analyses sur la nécessité de définir une nouvelle forme d'aide pour les pays où les pré-conditions de l'efficacité de l'aide classique n'étaient pas remplies. Le rapport *Assessing Aid* proposait de financer dans ces pays des « idées » plutôt que des programmes de dépenses budgétaires. Mais, la définition de programmes d'aide spécialement conçus pour les pays « difficiles » n'a jamais été concrètement précisée. L'idée de classer tous les pays

---

8. Certains bailleurs de fonds bilatéraux ont modifié leurs politiques dans le sens de davantage de sélectivité (Pays Bas, Allemagne), même si l'on peut considérer qu'il s'agit d'un habillage pour gérer la diminution des ressources.



« clients » selon la qualité de leurs politiques, de leurs institutions et de leur gouvernance s'est avérée politiquement et techniquement trop délicate<sup>9</sup>.

Finalement la volonté de différencier les instruments et les objets de l'aide selon les pays receveurs est restée plus ou moins lettre morte. Le recours à davantage d'aide budgétaire est par exemple présenté partout comme l'évolution souhaitable dans le cadre du DSRP, quelle que soit la qualité des institutions, du processus budgétaire et de la gouvernance. La puissante mécanique de la standardisation a eu raison de l'idée trop subtile d'adapter les pratiques de l'aide au contexte dans lequel elles s'appliquent<sup>10</sup>.

Avec l'abandon de la doctrine sélective, ce sont les principaux éléments de la réforme de l'aide vers une plus grande efficacité qui se sont trouvés en pratique soit écartés, soit détournés de leurs principes initiaux.

Le principe d'appropriation (*ownership*) a été ainsi souvent mis à mal à la fois par le cadrage standardisé de l'exercice DSRP, la forte contrainte de temps, les capacités variables des structures en charge et le fait que l'adoption définitive des DSRP se fasse aux conseils d'administration des IBW. Ces entorses aux principes d'appropriation ne doivent pas faire oublier que le progrès est tout de même réel en comparaison des anciens Documents Cadres de Politique Économique (DCPE) à la rédaction desquels les États étaient souvent peu associés (voir chapitre VI).

La contrainte d'élaboration d'un DSRP ressemble à une conditionnalité classique, basée uniquement sur des déclarations d'intention, telle que critiquée dans le cadre de l'ajustement structurel. Les objectifs fixés dans le cadre de ce Document et le système de suivi/évaluation prévu (souvent pour une étape ultérieure) devraient en principe permettre le passage à une conditionnalité basée sur les résultats. Mais, l'appréciation des résultats obtenus et surtout la mise en évidence des relations de cause à effet (dans quelle mesure la qualité des politiques suivies explique-t-elle les résultats obtenus ?) contiennent une part importante de subjectivité. On a souvent reproché aux IBW de ne pouvoir réellement faire respecter les conditionnalités de l'ajustement (par exemple R. Kanbur, 2000), pourtant basées sur des réformes dont l'application pouvait parfois être appréciée objectivement (par exemple une privatisation). Comment espérer qu'il

---

9. La Banque mondiale procède à un tel classement en construisant le *Country Policy and Institutional Assessment*, mais cet indicateur reste à usage purement interne et ne déclenche pas automatiquement des traitements différenciés. La discussion autour du classement des pays aidés a également été un des points les plus controversés des accords ACP de Cotonou.

10. Du fait également de la difficulté pour les bailleurs de définir unilatéralement les catégories de contextes et de classer les pays dans ces catégories de manière objective.

n'en soit pas de même avec de nouvelles conditionnalités assises sur des appréciations beaucoup plus ambiguës ?

Rien ne permet de penser que l'efficacité de l'allocation des ressources, et notamment des ressources d'aide, sera plus efficace dans le nouveau cadre de partenariat fixé par le DSRP. Ces ressources retrouveront peut-être un niveau plus élevé, s'il y a additivité, du fait des allègements de dette. L'appropriation sera améliorée mais dans le cadre de rapports complexes entre l'État et les autres acteurs et d'une certaine ambiguïté sur les relations contractuelles avec les bailleurs de fonds.

#### Encadré

##### **Innovation et standardisation : l'exemple des DSRP De la « caverne d'Ali Baba » à la « salle des pas perdus »**

Les grandes institutions internationales d'aide au développement, qui évoluent dans un univers critique, sont tenues de présenter à intervalles réguliers de nouvelles initiatives,<sup>11</sup> destinées à remobiliser l'opinion publique, les bailleurs et même leur propre administration et, ce faisant, débloquer des financements.

A travers le DSRP (lié à l'Initiative PPTE), il est possible d'essayer de retracer les étapes les plus classiques de ce processus d'innovation puis de diffusion d'un instrument technocratique.

1. L'environnement favorable est celui d'une vive critique des instruments précédents qui ont épuisé leurs différentes voies d'adaptation et d'amélioration. C'est bien entendu sur le désaveu de la conditionnalité, de l'ajustement structurel et de l'aide-projet que s'est construite l'approche DSRP.
2. Un nouvel instrument est élaboré pour répondre aux critiques précédemment formulées. En fait, si l'on y regarde de plus près, on s'aperçoit que l'argumentaire est fondé sur une comparaison entre les problèmes opérationnels expérimentés par l'approche précédente – et non pas ses conceptions initiales – et les conceptions de l'approche nouvelle, ce qui a pour effet de gonfler artificiellement les espoirs qui peuvent être mis dans cette dernière. Une intense campagne de marketing est alors menée dans toutes les réunions internationales.
3. L'instrument est dessiné pour opérer dans des conditions favorables sur le plan des capacités techniques et institutionnelles, de la communauté de valeurs avec le pays receveur et sur celui de la qualité du partenariat.
4. L'Initiative est lancée dans un ou deux terrains pilotes qui remplissent à peu près les conditions énumérées ci-dessus. L'expérience pilote jouit d'une attention particulière du point de vue des compétences et des moyens mis en jeu, de la souplesse due à l'expérimentation et bénéficie d'une diffusion très importante de type « bonnes pratiques ». Pour le DSRP, l'Ouganda a été le bon élève retenu pour cette démonstration en vraie grandeur.
5. L'Initiative est ensuite calibrée pour la standardisation. Les conditions d'entrée et de sortie sont précisément définies. Le calendrier du PPTE a ainsi été défini en liaison avec le DSRP : trois ans de programme préalable et un DSRP pour le point de décision, trois ans d'application de ce DSRP pour le point d'achèvement. Les

11. Il arrive également que plusieurs initiatives partent en même temps ou presque comme cela a été le cas pour le CDF et le DSRP. Dans ces cas, la plus mobilisatrice l'emporte.

*guide-lines* sont écrites (particulièrement volumineuses dans le cas d'espèce). Des consultants et bureaux d'études se forment et se positionnent. La diffusion de l'Initiative est prête. C'est le moment où le contenu technique de l'Initiative se meuble de nombreux outils performants et séduisants : enquêtes quantitatives et qualitatives, profils de pauvreté, réflexion stratégique participative, cadre stratégique globalisant, budgets-programmes à moyen terme, aide-programme à dominante budgétaire basée sur les résultats, suivi de l'impact en temps réel. Contenu très riche et conditions d'entrée restreintes : c'est la phase « caverne d'Ali Baba ».

6. L'Initiative est largement diffusée par une « sensibilisation » intense menée auprès de tous les pays (receveurs et autres bailleurs) par les équipes en charge de l'Initiative. On s'aperçoit progressivement que très peu de pays remplissent les conditions objectives d'application et que l'Initiative telle qu'elle est construite ne va entraîner que des flux financiers modestes sans résoudre le problème en question (en l'occurrence la dette multilatérale des pays pauvres).
7. Les conditions d'accès à l'Initiative sont adoucies à la fois objectivement – un simple DSRP intérimaire suffit à atteindre le point de décision, un an d'application seulement permet d'atteindre le point d'achèvement – et par une appréciation bienveillante des conditions particulières. Plusieurs pays passent à travers la règle des trois ans de programme préalables, des DSRP intérimaires et définitifs de qualité médiocre sont acceptés.
8. Le contenu technique de l'Initiative est revu à la baisse. Par exemple, les budgets-programmes sont remis à une phase ultérieure. Le programme sert en fait en partie à définir le chemin conduisant vers des instruments techniques – statistiques, outils budgétaires, de suivi/évaluation – plus élaborés. Beaucoup de choses ne se passent pas comme prévu dans le déroulement de l'Initiative. Le DSRP est souvent vécu comme une nouvelle conditionnalité. Des documents sont réécrits par des consultants après la phase participative. La participation des pauvres tient souvent du symbole ou de la mise en scène.
9. Presque tous les pays concernés sont dans l'Initiative, les flux financiers sont activés, mais le contenu technique, trop ambitieux, a été en partie vidé par rapport aux attentes initiales. Le DSRP est maintenant considéré comme un point de départ pour parvenir à mettre en place ce contenu technique. On est dans la phase « salle des pas perdus », d'un processus largement ouvert mais qui ne sert que de transition pour aller ailleurs (et atteindre ultérieurement les objectifs que l'on s'était initialement fixé). L'Initiative connaîtra alors une série d'améliorations et d'adaptations. Les maux opérationnels liés à la mise en œuvre vont progressivement réapparaître (problèmes liés à la conditionnalité, manque d'appropriation, manque de volonté politique, contraintes technocratiques trop fortes, etc.).
10. Est-on revenu au point de départ ? Pas tout à fait. Au passage, un montant important de la dette, et principalement de la dette multilatérale, des pays concernés à été en partie effacée et/ou réaffectée sur les budgets sociaux. Cela justifiait amplement un peu de gymnastique. Les DSRP ont tout à fait rempli leur principal objectif qui était de fournir un cadre d'action international donnant justificatif et argumentaire aux institutions financières pour l'impérieuse et nécessaire réduction de la dette multilatérale des pays les plus pauvres.

## CONCLUSION

Comme la plupart des initiatives du système d'aide, les caractéristiques du DSRP peuvent se déduire presque intégralement des contraintes, des courants de pensée et des objectifs des IBW, sans avoir besoin de se référer à la situation des pays pauvres eux-mêmes. Les IBW ont cette formidable capacité de pouvoir mobiliser l'ensemble de la communauté internationale, les autres bailleurs comme les pays receveurs, autour des initiatives qu'elles définissent ainsi.

Il s'agit bien entendu d'une mobilisation, une nouvelle fois, pour la « bonne cause » : celle du maintien des flux financiers des pays riches vers les pays pauvres et de la solidarité internationale pour lutter contre la pauvreté. Cela est peut-être plus vrai cette fois-ci, tant les réductions de dette accordées dans le cadre de l'Initiative PPTE vont plus loin que jamais et donnent pour une fois l'espoir d'un désendettement durable des pays pauvres.

Mais la forte mobilisation internationale engendre aussi des coûts. En premier lieu, l'élaboration d'un discours, qui s'éloigne de la réalité au fur et à mesure de l'avancée des processus, et même d'une doctrine mobilisatrice, qui systématiquement amplifie les avancées et élude les difficultés, contribue à accroître exagérément les attentes autour du DSRP. En second lieu, la mobilisation s'est appuyée sur le traitement simultané de l'ensemble des pays pauvres. La standardisation qui en résulte affaiblit singulièrement un processus de réforme de l'aide qui préconisait la différenciation des modes d'intervention en fonction des conditions du pays receveur.

Le jeu en valait sans doute la chandelle, mais les progrès réalisés sur le traitement de la dette des pays les plus pauvres devront compenser la désillusion que le nouveau partenariat, jugé comme il le revendique sur les résultats, risque de faire naître.

## BIBLIOGRAPHIE

- Banque mondiale (1995), *A Continent in Transition: Sub-Saharan Africa in the Mid-1990s*, Africa Region, Washington D.C.
- Banque mondiale (1998), *Assessing Aid: what works, what doesn't and why*, World Bank Policy Research Report, Oxford University Press, New York.
- Banque mondiale (2001), *Rapport sur le développement dans le monde 2000/2001: combattre la pauvreté*, Editions Eska, Paris (version anglaise publiée en 2000 par Oxford University Press, New York).
- Burnside C., Dollar D. (1997), *Aid, Policies, and Growth*, Policy Research Working paper 1777, World Bank, Development Research Group, Washington D.C.

- Chavagneux Ch. (2001), « Lutte contre la pauvreté ; les enjeux politiques d'un slogan », *Politique africaine*, n° 82, juin.
- Collier P., Dollar D. (1998), *Aid Allocation and Poverty Reduction*, World Bank, Development Research Group, Washington D.C.
- DIAL (1998), « Sélectivité : où est le mode d'emploi ? », *Dialogue*, La lettre d'information de DIAL, n° 10, Paris, pp. 6-10.
- Devarajan S., Dollar D., Holmgren T. (2001), *Aid and reform in Africa; Lessons from ten case studies*, Banque mondiale, Washington, avril.
- Ferguson J. (1990), *The anti-politics machine: development, depolitization and bureaucratic power in Lesotho*, Cambridge University Press,
- Kanbur R. (2000), « Aid, Conditionality and Debt in Africa », in *Foreign Aid and Development : Lessons Learnt and Directions for the Future*, edited by Finn Tarp, Routledge, Washington.
- Killick T. (2000), *HIPC II and Conditionality: Business as Before or a New Beginnin?*, Paper commissioned by Commonwealth Secretariat for Policy Workshop on Debt, HIPC and Poverty Reduction.
- Naudet J.-D. (2000), « L'aide extérieure est-elle un instrument de justice ? Une analyse des évolutions des fondements éthiques de l'aide au développement », *L'Economie Politique* n° 7, 3<sup>e</sup> trimestre.
- Sen A. (1999), « Global Justice : Beyond International Equity », in Inge K., Grunberg I., Stern M.A. (dir.), *Global Public Goods: International Cooperation in the 21st Century*, UNDP/Oxford University Press, New York, pp. 116-125.
- Severino J.-M. (2001), *Les fondements stratégiques de l'aide au développement au XXI<sup>e</sup> siècle*, Critique Internationale, janvier.
- Wolfensohn J. (1997), *The Challenge of Inclusion*, Annual Meetings Adress, Hong Kong.

Naudet Jean-David. (2002)

Réduire la dette ou réformer l'aide ?

In : Cling J.P. (ed.), Razafindrakoto Mireille (ed.), Roubaud François (ed.). Les nouvelles stratégies internationales de lutte contre la pauvreté

Paris (FRA) ; Paris : Economica ; DIAL, 239-259. ISBN 2-7178-4417-1